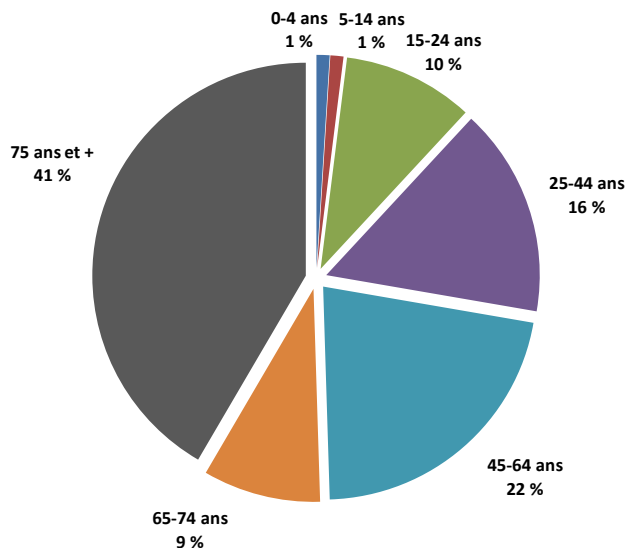


LES TRAUMATISMES NON INTENTIONNELS AU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

On dénombre, en moyenne, **1 772 hospitalisations** (2009-2013) et **101 décès** (2007-2011) par année pour des traumatismes non intentionnels dans la région.

Répartition des décès pour TNI selon le groupe d'âge,
Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2007-2011



Les **traumatismes non intentionnels (TNI)** regroupent l'ensemble des blessures et des empoisonnements qui surviennent involontairement et qui, dans la plupart des cas, sont évitables.

Les TNI ne touchent pas toute la population de la même manière. **Selon l'âge, le sexe et la cause, le portrait est bien différent.**

Chez les moins de 40 ans, les TNI représentent :

Hospitalisations (2009-2013)	Décès (2007-2011)
<p>⇒ 5 % de l'ensemble des hospitalisations (477 en moyenne par année) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 29 % de l'ensemble des hospitalisations chez les hommes (environ 333 par année); ○ 3 % de l'ensemble des hospitalisations chez les femmes (environ 143 par année). 	<p>⇒ 30 % de l'ensemble des décès (25 en moyenne par année) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 40 % de l'ensemble des décès chez les hommes (environ 20 par année); ○ 18 % de l'ensemble des décès chez les femmes (environ 5 par année).

La surveillance de l'état de santé et de ses déterminants

En vertu de la Loi sur la santé publique, une surveillance continue de l'état de santé de la population et de ses déterminants doit être réalisée « afin d'en connaître l'évolution et de pouvoir offrir à la population des services appropriés » (L.R.Q., chapitre S-2.2, article 4). La surveillance continue est un mandat légal confié de manière exclusive au ministre et aux directeurs de santé publique. Ce portrait fait partie d'une série de documents synthèses qui visent à informer sur la santé de la population de la région de façon à soutenir les programmes et directions du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Chez les 1 à 17 ans, les TNI représentent :	Chez les 18-24 ans, les TNI représentent :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 18 % de l'ensemble des hospitalisations (189 en moyenne par année); ➤ 42 % de l'ensemble des décès (4 en moyenne par année). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 9 % de l'ensemble des hospitalisations (100 en moyenne par année); ➤ 57 % de l'ensemble des décès (8 en moyenne par année).

Comme une partie importante des décès par TNI surviennent chez les moins de 40 ans, les TNI occupent le **3^e rang** en ce qui a trait à la **mortalité prématurée**, soit celle survenant avant 75 ans.

Les chutes chez les personnes âgées

Avec le vieillissement de la population, le **nombre d'hospitalisations pour chutes s'accroît** progressivement depuis quelques années, ce qui peut s'expliquer par un nombre de plus en plus grand de personnes âgées de **65 ans et plus**, une **population plus à risque** d'être hospitalisée à la suite d'une chute.

Parmi les personnes de 65 ans et plus victimes de blessures, **63 %** d'entre elles affirment que la blessure la plus grave était due à une **chute** (2008).

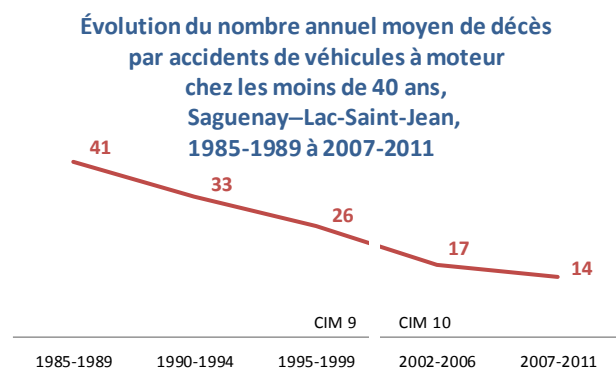
Chez les 65 ans et plus, les chutes représentent :

- **82 %** des **hospitalisations** pour TNI (653 en moyenne par année) (2009-2013) :
 - les deux tiers surviennent chez les femmes (459 en moyenne par année);
 - le tiers survient chez les hommes (194 en moyenne par année).
- **71 %** des **décès** par TNI (36 en moyenne par année) (2007-2011) :
 - plus des deux tiers surviennent chez les femmes (25 en moyenne par année);
 - moins du tiers survient chez les hommes (11 en moyenne par année).

Les accidents de véhicule à moteur

Depuis le début des années 1990, on remarque **une baisse importante des hospitalisations et des décès** suite à un **accident de véhicule à moteur**. En effet, on est passé :

- d'un taux de 11 hospitalisations pour 10 000 personnes à un taux de 7 pour 10 000 personnes (de 332 hospitalisations en moyenne par année à 183), entre 1991-1995 et 2009-2013;
- d'un taux de 19 décès pour 100 000 personnes à un taux de 11 pour 100 000 (de 55 décès en moyenne par année à 30), entre 1990-1991 et 2007-2011.



Tant au niveau des **hospitalisations** qu'au niveau des **décès**, on remarque une **baisse** particulièrement remarquable chez les **moins de 40 ans**.

Les noyades et les brûlures

Les noyades	Les brûlures
<ul style="list-style-type: none">➔ 20 décès entre 2007 et 2011 :<ul style="list-style-type: none">○ 30 % surviennent chez les 25-44 ans.➔ 4 hospitalisations entre 2009 et 2013.	<ul style="list-style-type: none">➔ 14 décès entre 2007 et 2011 :<ul style="list-style-type: none">○ 36 % surviennent chez les 45-64 ans.➔ 66 hospitalisations entre 2009 et 2013 :<ul style="list-style-type: none">○ 18 % surviennent chez les 45-49 ans;○ 14 % surviennent chez les 0-9 ans.

Les intoxications

Sur le plan des **intoxications**, le **nombre d'appels** provenant de la région à cet effet au Centre antipoison du Québec est relativement **stable** depuis le début des années 2000 (environ 1 900 appels par année soit en moyenne 5 par jour). Près de **90 % des appels** sont en lien avec des **médicaments** (53 %) et des **produits domestiques** (37 %). Le **tiers des appels** concerne des **enfants de 4 ans et moins**.

Les lésions professionnelles

En 2013, 3 245 cas incidents de lésions professionnelles ont été déclarés et acceptés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) :

- ➔ le tiers des cas se situe au niveau du tronc (30 %);
- ➔ un cinquième (21 %) au niveau des membres supérieurs;
- ➔ 18 % au niveau des membres inférieurs;
- ➔ 15 % au niveau de la tête;
- ➔ pour 9 % des cas le siège de la lésion est multiple.

À noter que **72 % de ces lésions** surviennent chez **les hommes**. Les hommes de plus de 50 ans sont particulièrement touchés puisque près de 40 % des cas surviennent dans cette tranche d'âge.

Les limitations dans les activités quotidiennes

 Environ **une personne de 15 ans et plus sur dix** (11 %) souffre d'une **limitation modérée ou grave**, en raison de son état de santé physique ou mentale (2010-2011).

Chez les 15 ans et plus ayant des limitations :

- ➔ 25 % déclarent qu'elles sont causées par une condition liée au travail;
- ➔ 22 % déclarent qu'elles ont été causées par un accident.

Publications régionales disponibles sur le sujet

santesaglac.com

Section Documentation/Sécurité et prévention des traumatismes

[Les décès par traumatisme non intentionnel au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2003-2007](#), 2012.

[Portrait des hospitalisations pour traumatismes d'origine récréative et sportive au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2006-2007 à 2010-2011](#), 2014.

Section Documentation/Jeunesse

Les décès chez les enfants du Saguenay-Lac-Saint-Jean (à paraître).

Section Documentation/Démographie

[La population du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Janvier 2015](#), 2015.

Section Documentation/Portrait de santé/2014

[Portrait de santé 2014 de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean](#), 2014.

Section Documentation/Portrait de santé/Indicateurs sociosanitaires

[Tableau synoptique des indicateurs sociosanitaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean – 2014](#), 2014.

Sources :

Centre antipoison du Québec : Fichier TOXIN.

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) : Fichier des lésions professionnelles.

Institut de la statistique du Québec : Enquête québécoise sur les limitations d'activités, 2010-2011, Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008.

Ministère de la Santé et des Services sociaux : Fichier des décès ; Fichier MED-ÉCHO.

Document produit par l'équipe Surveillance de l'état de santé de la population de la Direction de santé publique du CIUSSS :

Emmanuelle Arth, Marie-Claude Clouston, René Lapierre, Fabien Tremblay
Agents de planification, programmation et recherche

Sous la coordination de :

Ann Bergeron, médecin-conseil responsable en surveillance de l'état de santé de la population

Relecture :

Line Bergeron, agente administrative
Johanne Thériault, agente administrative
Monique Vallée, agente administrative

Janvier 2016

Toute reproduction partielle ou totale de ce document est autorisée à la condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec